



Le 16 décembre 2017

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

- Accueil collectif de mineurs sans hébergement – Actualisation des tarifs

L'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement a été confiée à la Ligue de l'Enseignement de Loir-et-Cher et la fixation des tarifs reste de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces tarifs sont variables selon les quotients familiaux. Ils sont consultables en Mairie.

- Accueil périscolaire – Actualisation des tarifs

En février 2014, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de l'accueil périscolaire selon les quotients familiaux.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces tarifs sont variables selon les quotients familiaux. Ils sont consultables en Mairie.

- Rythmes scolaires - Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le nouveau projet éducatif territorial, élaboré par la Commune, a été validé par les services de l'Education Nationale.

Afin de contractualiser ce projet, une convention retraçant l'organisation choisie par la Commune de Vouzon doit être signée entre l'Etat et les partenaires.

Le Conseil Municipal prend connaissance du contenu de la convention et en autorise la signature.

- Accueil de loisirs et périscolaire – Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

La Ligue de l'Enseignement de Loir-et-Cher gère l'organisation de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire dans le cadre d'une convention avec la Commune.

Ces services sont en conformité avec le Contrat Enfance Jeunesse qui en fixe les objectifs et le co-financement.

En décembre 2013, le Conseil Municipal avait accepté la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher afin de bénéficier de son expertise et de sa participation financière pour la période 2013/2016.

Ce Contrat est arrivé à échéance et il convient de le renouveler pour la période 2017/2020.

Le Conseil Municipal accepte le contenu du nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

- Création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Deux agents de la Commune sont en mesure de bénéficier d'un avancement de grade.

Au vu de leurs compétences et connaissances, le Conseil Municipal décide de créer les postes nécessaires à ces avancements à compter du 1^{er} janvier 2018.

Questions diverses

1/ Election des délégués de la Commune de Vouzon au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

Conformément à la modification des statuts du 4 mai 2017, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par :

- des communes membres qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,
- des EPCI à fiscalité propre membres qui seront représentés par un ou plusieurs délégués en fonction du nombre de communes auxquels elles se substituent.

Le Conseil Municipal doit donc élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. Jean-François LAHAYE est élu délégué titulaire et Mme Eliane MAROT, déléguée suppléante.